

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/054/EFAG

**DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE
MARSEILLE - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES
- Attribution de subventions à une association.**

19-34114-DGAPM

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subvention à l'Association Delta France sis 183, rue Charles Kaddouz dans le 12^{ème} arrondissement.

Dans le cadre de ses actions de coopération internationale menées en faveur de ses partenaires étrangers, et conformément aux thématiques définies comme prioritaires dans sa stratégie telles que l'économie, la jeunesse et la francophonie, la Ville de Marseille propose d'attribuer à l'association de notre secteur mentionnée ci-après la subvention suivante :

Association Delta France (dossier EX014338), sise 183, rue Charles Kaddouz – dans le 12^{ème} arrondissement, pour le développement européen du Delta Festival, plus grand rassemblement de jeunes d'Europe regroupant plus de 300 associations et acteurs économiques pour améliorer les échanges et les relations entre les jeunes des pays européens.

Attribution d'une subvention de 2 000 Euros pour la réalisation de cette action en 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est attribuée la subvention suivante :
- Association Delta France 2 000 Euros
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Delta France.
- ARTICLE 3** Le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer la convention correspondantes.
- ARTICLE 4** Le montant de la dépense correspondante sera imputée au Budget 2019 de la Direction des Relations Internationales et Européennes - nature 6574 -1 fonction 41 - code service 12402.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019